



Harcèlement, licenciement, transaction... vers qui se tourner?

Par **Dpm**, le **10/01/2013** à **13:08**

Bonjour,
La société dont fait partie ma mère a été rachetée il y a deux ans, depuis elle vie un enfer.
N'ayant pas réussi à la contraindre à démissionner, malgré un acharnement quotidien, ses employeurs se sont récemment résolus à la licencier. Nous aurions besoin d'aide pour y voir plus clair, savoir ce que nous devons faire et vers qui nous tourner.
Difficile de résumer 2ans de galère dans ce message;
Cela fait 4 fois que le délégué syndical en charge de son dossier change, 4 fois que ma petite Maman ré explique son aventure et ses galères. Je sens qu'elle désespère. Vers qui se tourner?
Merci d'avance,
Damien BEY
(son entreprise fait du "commerce de gros" dans le 94.)

Par **pat76**, le **10/01/2013** à **16:29**

Bonjour
Quel motif prendraient les employeurs pour licencier votre maman.
Elle peut obtenir des témoignages écrits qui attesteront qu'elle est victime de harcèlement moral de la part de ses employeurs?
Elle a demandé à voir le médecin du travail?

Par **Dpm**, le **10/01/2013** à **19:50**

Bonjour,
merci de m'avoir répondu aussi rapidement.
Ma cher Maman est licenciée pour cause réelle et sérieuse, ils disent qu'elle aurait commis des erreurs d'écriture comptable et qu'elle les aurait dissimulé.
-le non respect des procédures. -non respect des consignes

voire refus d'obtempérer.
Pour ce qui est des témoignages écrits cela m'étonnerait que cela soit possible. La société est toute petite et chacun tient à garder sa place.
Oui, ma Maman a vu la médecine du travail à plusieurs reprises.
J'ai à ma disposition des conversations accablantes retraçant l'ensemble de l'évolution du processus dont la société a usé contre ma mère... bien que je sache que celles ci n'aient pas valeur de preuve en justice, elles démontrent à quel point ils l'ont écrasé pour qu'elle craque.
Aujourd'hui ma Maman, en plus d'un traitement contre l'hypertension, prend des medocs contre l'anxiété pour pouvoir se lever le matin et terminer son préavis. Elle a le moral à 0 comme des milliers d'autres.
Et comme des milliers d'autres, je ne sais pas quoi faire.
Damien Bey

Par **pat76**, le **15/01/2013** à **15:35**

Bonjour
L'employeur peut prouver la faute?